

# DISP - Décision, information pour les systèmes de production

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. DISP - Décision, information pour les systèmes de production. 2015, Institut national des sciences appliquées de Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1 - UCBL, Université Lumière - Lyon 2. hceres-02033702

**HAL Id: hceres-02033702**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033702>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :  
Décision & Information pour les Systèmes de  
Production

DISP

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Institut National des Sciences Appliquées de Lyon

Université Claude Bernard Lyon 1 - UCB

Université Lumière - Lyon 2

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier HOUSSIN, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Jean-Jacques LESAGE, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

# Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Décision et Information pour les Systèmes de Production
Acronyme de l'unité :	DISP
Label demandé :	EA
N° actuel :	4570
Nom de la directrice (en 2014-2015) :	M <sup>me</sup> Valérie BOTTA-GENOULAZ
Nom de la porteuse de projet (2016-2020) :	M <sup>me</sup> Valérie BOTTA-GENOULAZ

## Membres du comité d'experts

Président : M. Jean-Jacques LESAGE, École Normale Supérieure de Cachan

Experts : M. André THOMAS, Université de Lorraine, Nancy  
 M. Damien TRENTESAUX, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (représentant du CNU)

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Jean-Louis BOIMOND

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M<sup>me</sup> Sylvie CALABRETTO (directrice de l'École Doctorale InfoMaths n° 512)

M. Jean-François GERARD, Institut National Supérieur des Sciences Appliquées de Lyon

M<sup>me</sup> Christelle GOUTAUDIER, Université Claude Bernard Lyon 1

M. Yann GUNNELL, Université Lumière Lyon 2

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

L'unité Décision et Information pour les Systèmes de Production (DISP) est structurée en deux thèmes scientifiques : le thème « Organisation, Coordination, Pilotage » (OCP) et le thème « Modélisation, Intégration, Systèmes d'Information » (MISI). L'unité a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sur la base de la thématique « Organisation, Pilotage et Intégration » du Laboratoire d'Informatique pour l'Entreprise et les Systèmes de Production (LIESP - EA 4125, créée en 2007) dissout sur décision de ses tutelles, à l'issue de la précédente évaluation AERES.

L'évaluation de l'unité a par conséquent été conduite sur la base d'un dossier d'évaluation couvrant la période 2009 - 2014 et qui présente :

- Les activités menées par les EC du DISP au sein du LIESP dans la période 2009 - 2010. Ces actions et résultats sont créditées au thème OCP ou au thème MISI, selon l'appartenance des EC porteurs à l'un ou l'autre des deux thèmes au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- Les activités menées par les EC au sein du DISP dans la période janvier 2011 - juin 2014.

L'unité a trois établissements de rattachement : l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA de Lyon - tutelle principale), l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Claude Bernard Lyon 1. Elle accueille également un enseignant-chercheur (EC) d'EMLYON Business School, qui est établissement partenaire. Ce rattachement tutélaire est profondément inscrit dans la structure de l'unité puisque les 11 EC en poste à l'INSA de Lyon sont membres du thème OCP et géographiquement situés à l'INSA (locaux dans lesquels se trouve la direction de l'unité), alors que les 6 EC en poste à l'Université Lyon 2 sont membres du thème MISI et hébergés sur le site de l'Université.

### Équipe de direction

L'unité est dirigée par M<sup>me</sup> Valérie BOTTA-GENOULAZ, Professeur à l'INSA de Lyon.

### Nomenclature HCERES

ST6 Sciences et technologies de l'information et de la communication

### Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	19	23
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	5	1
<b>N5</b> : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	2	
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	2	3
<b>TOTAL N1 à N6</b>	<b>28</b>	<b>27</b>

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	22	
Thèses soutenues	26	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	5	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7	8

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

L'unité DISP a hérité lors de sa création du contexte difficile lié à plusieurs démantèlements et regroupements d'unités de recherche lyonnaises. Durant le contrat, l'unité a été fortement soutenue par l'INSA de Lyon et l'Université Lyon 2 qui adhèrent sans conteste au projet scientifique de l'unité.

La structuration de l'unité dans ses deux thèmes actuels (OCP et MISI) n'a cependant pas été favorable à la construction d'une unité de recherche intégrée : sur le plan scientifique, les deux thèmes ont des recouvrements importants mais ne collaborent pas ; sur le plan institutionnel, le rattachement de tous les EC de l'INSA de Lyon au thème OCP et celui de tous les EC de l'Université Lyon 2 au thème MISI, ainsi que l'éloignement géographique entre ces deux sites, constituent clairement des freins à l'établissement de synergies entre les deux thèmes et nuit à la vie et à l'animation scientifique de l'unité. Concrètement, l'unité DISP apparaît aujourd'hui plus comme la cohabitation de deux équipes de recherche indépendantes que comme une unité de recherche cohérente.

### Points forts et possibilités liées au contexte

Certains thèmes de recherche traités par l'unité sont particulièrement originaux et porteurs, par exemple ceux relatifs au domaine hospitalier et à l'hospitalisation à domicile, au PLM (Product Lifecycle Management) avec son évolution récente vers la prise en compte du développement durable.

La double compétence en génie industriel et en informatique pour l'entreprise fait la spécificité de l'unité et lui permet de revendiquer une place originale dans le paysage de recherche français.

Le devenir des doctorants est excellent, avoisinant 100 % d'emploi pour les doctorants ayant soutenu depuis janvier 2009.

La recherche partenariale avec le secteur économique est globalement très développée.

### Points faibles et risques liés au contexte

L'unité comporte quelques chercheurs très actifs et très productifs et d'autres inactifs en recherche. Compte tenu de la petite taille de l'unité, cette disparité constitue un risque majeur pour sa pérennité.

L'équilibre entre une recherche partenariale, plus appliquée, et une recherche en autonomie, plus fondamentale, paraît fragile.

La construction de l'unité dans sa structure actuelle a généré une complète indépendance scientifique, institutionnelle et budgétaire de chacun des deux thèmes de recherche (OCP et MISI). Cette situation rend difficile la mise en place du projet de restructuration de l'unité, lequel vise à la fois un décloisonnement et une meilleure

gestion des sujets en intersection entre les deux thèmes actuels de recherche. Ce projet consiste pour l'essentiel à ventiler les problématiques abordées par OCP et MISI dans trois nouveaux thèmes de recherche (« Pilotage des systèmes de production de biens et de services », « Modélisation et optimisation du cycle de vie » et « Agilité des systèmes d'information »).

### Recommandations

Le comité d'experts encourage l'unité à mettre en place au plus tôt son projet, et en particulier à concrétiser sa nouvelle structuration en trois thèmes réellement décloisonnés, sur le plan scientifique comme sur le plan institutionnel et budgétaire.

Les indicateurs de rayonnement et de production scientifique sont très inégaux entre les EC. Les chercheurs les moins actifs doivent être fortement encouragés à reprendre une activité de recherche plus soutenue.

La politique d'incitation des chercheurs et des doctorants à publier dans des journaux et conférences de qualité doit être amplifiée.

Il convient de réduire la diversité des thématiques scientifiques abordées, qui sont trop souvent guidées par les contextes applicatifs ou des opportunités.

Une part plus active doit être prise à la participation, et mieux au pilotage, de projets nationaux de recherche amont, notamment ceux financés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

De manière à développer une stratégie de gain en notoriété, le choix sur la qualité des activités de rayonnement national et international dans lesquelles les chercheurs s'impliquent (notamment les comités éditoriaux de revues et les comités de programme de conférences internationales) doit être plus sélectif.

Les Maîtres de Conférences (MCF) seniors doivent être incités à soutenir une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).